

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 38

Artikel: Le bicarbonate de soude
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à tout prix pour lutter contre la concurrence vendent leur marchandise à des prix dérisoires. Il est vrai que neuf fois sur dix ce sont des gens qui préparent leur ruine; mais le « métier » n'en est pas moins gâté.

La chose ne date cependant pas d'aujourd'hui; il en fut ainsi de tout temps, témoin ces quelques lignes, publiées sous la rubrique: *Lausanne*, dans un volume intitulé: *Manuel de l'étranger qui voyage en Suisse*, édité en 1795:

« Le principal revenu des habitants de Lausanne consiste en loyers et pensions que les étrangers leur payent. Le commerce y est peu considérable, et les métiers sont exercés pour la plupart par des étrangers. L'imprimerie et la librairie y étaient autrefois plus considérables qu'elles ne le sont aujourd'hui. Les boutiquiers y sont en trop grand nombre, et par les grands rabais qu'ils accordent, ils enlèvent les acheteurs l'un à l'autre, et par là ils se ruinent à la fin eux-mêmes. »

Fêtes historiques. — On a souvent remarqué combien les Français font abus des fêtes historiques: Prise de la Bastille, Proclamation de la République, Prise des Tuileries, etc., etc. C'est au point qu'ils trouveront bientôt, dans chaque date du calendrier, un événement quelconque pour se mettre en liesse. Aussi le *Gaulois* fait-il une très jolie charge à ce sujet en proposant au Conseil municipal de Paris de prendre, à propos des fêtes nationales, la résolution suivante:

Le Conseil municipal, considérant:

Que, s'il est du devoir des Français de fêter par des réjouissances nationales les dates les plus grandioses de la Révolution, comme l'anniversaire de la prise de la Bastille, sans laquelle nous n'aurions pas de conseils municipaux, ou le 22 septembre, jour de la proclamation de la République;

Que, si ces dates doivent, à juste titre, être gravées dans le cœur de tous les bons citoyens,

Il ne faut pas oublier, toutefois, que, du 1^{er} janvier au 31 décembre, il n'y a pas une journée qui ne nous rappelle quelque événement de la Révolution française;

Que, si, par exemple, nos pères ont pris la Bastille le 14 juillet, le 13 juillet était la veille de la prise de la Bastille et le 15 juillet en était le lendemain;

Que le lendemain et la veille d'un jour aussi mémorable sont par conséquent des dates fameuses dont le souvenir ne doit pas s'effacer;

Qu'il en est de même pour toutes les journées de la Révolution,

Vote le projet de loi suivant:

ARTICLE UNIQUE. — Il y aura fête nationale dans la ville de Paris, tous les jours, excepté le dimanche.

Taches de graisse. — Pour enlever

les taches de graisse sur toutes les étoffes; sans en altérer la couleur et l'éclat, prenez:

Essence de térébenthine très pure 250 gr.

Esprit-de-vin 30 »

Ether sulfurique. 30 »

Faites le mélange et agitez bien, à bouchon fermé.

Pour se servir de cette essence, on place l'étoffe à détacher sur plusieurs doubles de linge, on en imbibé la partie tachée, puis on frotte légèrement avec un autre linge fin, jusqu'au moment où l'étoffe est bien séchée et la tache enlevée.

Bouillon. — Un bon petit conseil aux ménagères. Pour conserver le bouillon, durant les temps d'orage, il suffit de mettre dans la marmite, pendant l'ébullition, un morceau de charbon et de l'y laisser séjourner; on peut, de cette manière, garder du bouillon plusieurs jours sans qu'il s'agrisse.

Mot de la Charade du 3 septembre: *Franche-Comté.* — Ont deviné: MM. Siegenthaler, Trub (Berne); Orange, Genève; A. Tanner, Bulle; A. Fattebert, Villars-Bramard; Tinembart, Bevaix; Desbiolles, Bulle; F. Duvoisin, Lausanne; Kilchenmann, Gondo; Ruissillon, Couvet; A. Gryon; Zimmermann, Chavannes-le-Veyron; Delessert, Vufflens; Henneberger, Lausanne; Auberson, Essertines; Favre, Romont; Delvecchio, Lausanne; Neeser, Malleray. — La prime est échue à L. Desbiolles, à Bulle.

Problème.

Quel est le nombre dont le cinquième divisé par le dixième donne un quotient égal à ce nombre?

Enigme.

Dans les airs je m'élève et domine la sphère,
Et je deviens un crime en descendant sur terre.

Il est nécessaire de répondre aux deux questions pour prendre part au tirage au sort.

Le bicarbonate de soude. — Ce sel qui a des propriétés digestives et fondantes est la base de presque toutes les eaux minérales et principalement de celles de Vichy, de Vals, d'Ems. Son action est très efficace. Il sature les acides de l'estomac et combat les aigreurs provenant des mauvaises digestions.

Dans la plupart des cas, le meilleur moyen de prendre le bicarbonate est de jeter une petite pincée dans un demi-verre d'eau et de remuer avec une cuillère comme s'il s'agissait d'un verre d'eau sucrée, — au besoin, pour les personnes difficiles, on peut ajouter un morceau de sucre. — Aussitôt dans l'estomac on en ressent les effets.

Dans les pastilles dites de Vichy, conseillées pour combattre la gravelle, les migraines périodiques, les digestions pénibles et dans certaines dyspepsies, le bicarbonate de soude se trouve dans la proportion de cinq centigrammes pour dix-neuf parties de sucre.

Mélangé avec l'acide tartrique, le bicarbonate sert à faire de l'eau de seltz et autres eaux gazeuses qui constituent, en général, des boissons agréables et hygiéniques.

Livraison de septembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE: De l'hygiène morale, par M. le Dr Paul Ladame. — Noël, roman, par M. H. Warnery. — La circulation à Londres, par M. G. van Muyden. — A travers la littérature anglaise contemporaine. Les Romains, par M. A. Glandon. — La langue russe et l'expansion des langues slaves, par M. Louis Leger. — Coeurs lassés, nouvelle, par M. T. Combe. — Variétés. Une amie neuchâteloise de Jean-Jacques Rousseau, par M. Philippe Godet. — La tolérance religieuse au XVI^e siècle: Sébastien Castellion, par M. Aloys de Molin. — Chroniques parisiennes, italienne, anglaise, suisse, politique. — Bureau, rue du Grand-St-Jean, 2, Lausanne.

Boutades.

Un journal anglais a ouvert récemment un concours entre ses lecteurs, sur cette question: « Des moyens à employer pour ne pas être ivre. »

Aussitôt les solutions les plus étranges ont été adressées à la rédaction qui les publie toutes. L'un recommande de ne pas ingurgiter successivement des spiritueux différents; celui-ci conseille l'addition, aux alcools, d'une petite quantité d'eau de seltz; cet autre constate qu'il est fort dangereux de boire à jeun.

Enfin, un lecteur ayant répondu par cette opinion concise et logique:

« Il ne faut pas trop boire. »

La rédaction lui a opposé cette riposte dédaigneuse:

« Vous sortez de la question! »

Un chevalier d'industrie, qui ne vivait que de l'argent qu'il empruntait de côté et d'autre, sans jamais rendre, s'adressa à saint François de Sales. Il le pria de lui prêter vingt écus:

— En voilà dix que je vous donne, au lieu de vous en prêter vingt. Prenez-les. Vous y gagnerez et moi aussi.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 104,50. De Serbie 3 % à fr. 82,50. — Bari, à fr. 58,50. — Barletta, à fr. 38. — Milan 1861, à fr. 38. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanc de Hollande, à fr. 13,75. — Tabacs serbes, à fr. 12,25. Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud. — 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD